

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

**ADMINISTRATION**

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

**PUBLICITÉ**

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Juin

**ALLEMAGNE ET SUISSE**

Ce n'est pas sans motifs que la diplomatie commence à éprouver de sérieuses préoccupations au sujet des difficultés qui se sont élevées entre la Suisse et l'Allemagne. L'affaire est grave au point de vue international, elle mérite aussi notre attention au point de vue exclusivement français.

On connaît l'origine du conflit. La Suisse a arrêté, puis expulsé de son territoire, un agent provocateur allemand. Depuis lors, l'Allemagne a pris une attitude agressive. On a parlé en termes encore un peu vagues de la possibilité du rappel du représentant allemand à Berne ; puis de l'intention d'établir des entraves à la circulation par la frontière Suisse et certaines règles restrictives du droit d'asile; enfin, la dernière note allemande fait allusion à la neutralité Suisse pour affirmer que les grandes puissances ne seraient plus absolument convaincues de la nécessité de respecter cette neutralité.

Ce n'est pas tout. Le bruit est fort accrédité que l'Autriche et l'Italie auraient fait remettre au conseil fédéral une note verbale exprimant également leurs regrets que l'affaire Wohlgenuth puisse compromettre, à l'avenir, leurs relations avec la Suisse. Ce la signifierait que l'Italie et l'Autriche conformeraient leur attitude à celle de l'Allemagne en ce qui concerne les représailles dont nous connaissons bientôt la nature.

On a été jusqu'à prétendre que la Russie serait disposée à s'associer à ces démarches, mais ce point paraît au moins douteux. On a remarqué, au contraire, que le moment où l'incident Wohlgenuth a pris une tournure grave, a coïncidé avec le refroidissement qui s'est produit entre Berlin et St Pétersbourg. Le fait que la politique russe paraît vouloir prendre position dans les provinces balkaniques a été le point de départ de la polémique engagée contre la

Suisse par les journaux allemands et a donné une nouvelle recrudescence à celle qu'ils poursuivaient déjà contre la Russie.

Cet ensemble de faits se rattache surtout à la politique internationale, mais voici par quel côté elle intéresse plus particulièrement la France.

On prétend que dans la récente entrevue de Guillaume et de Humbert, on a examiné l'éventualité d'une action combinée des armées allemandes et italiennes contre la France.

Dans le plan élaboré par les deux souverains en vue d'une action combinée des armées alliées, la Suisse joue un rôle capital en ce sens qu'elle servirait de point de concentration aux italiens et aux allemands, pour y prendre l'offensive contre la France. Que la Suisse consente à la violation de son territoire ou qu'elle s'y oppose, sa neutralité disparaît du coup.

C'est pour l'habituer à cette idée qu'on s'attacherait, dès maintenant, à lui faire sentir le droit du plus fort.

Telle serait la raison pour laquelle l'Allemagne a donné un pareil développement à l'affaire Wohlgenuth.

Ajoutons encore qu'on parle d'une demande qui serait faite auprès du gouvernement français pour obtenir l'interdiction des congrès socialistes internationaux qui doivent avoir lieu prochainement à Paris et que l'Allemagne veut empêcher à tout prix.

Les faits n'ont point encore un caractère tel qu'on puisse, à ce propos, se lancer dans pes affirmations précises. Il est déjà très grave qu'on puisse se livrer à de pareilles hypothèses et il faut bien prendre garde qu'aucune imprudence de langage vienne accentuer une situation en soi fort délicate. Ce qui est certain, c'est que le gouvernement helvétique ne paraît pas se laisser effrayer par les menaces plus ou moins voilées de son puissant voisin et des alliés de celui-ci. Il se prépare avec sang froid à répondre, avec fermeté, aux notes qui lui sont adressées. En même temps, on assure

qu'une commission nommée par le conseil fédéral a décidé d'armer toutes les troupes fédérales dans le plus bref délai possible avec le fusil à petit calibre présenté l'année dernière par le colonel Schmidt.

Le gouvernement fédéral croit que 300.000 hommes seraient suffisants pour assurer la neutralité de la Suisse contre toute tentative d'invasion de l'Allemagne.

Encore une fois, le moment n'est pas arrivé de discuter, mais il convient d'être très prudent d'attitude et de langage.

\*\*\*

Voici en quels termes le Nord, organe officieux de la chancellerie russe, apprécie le différend survenu entre l'Allemagne et la confédération helvétique :

L'affaire Wohlgenuth, point de départ du conflit diplomatique entre l'Allemagne et la Suisse, a pris une singulière ampleur et embrasse aujourd'hui l'exercice entier du droit d'asile, tel qu'il est pratiqué par le gouvernement helvétique.

Ce droit d'asile est dans les traditions de la Suisse, qui en est patriotiquement fière. Il faut dire que les réfugiés à qui elle donnait naguère l'hospitalité, étaient purement des politiques ; plus d'un a quitté l'exil pour prendre le pouvoir dans son pays. Depuis que la dynamite est entrée en scène, l'institution a dégénéré, et, en suivant les mêmes errements, la Suisse s'est trouvée abriter nombre de malfaiteurs qui, sous couleur de doctrine, ourdissent et préparent des attentats contre la vie des chefs d'Etat.

Il n'y a pas longtemps qu'un accident décelait l'existence à Zurich d'un laboratoire de chimie récidive. Si l'explosion révélatrice n'avait pas eu lieu, la police suisse aurait-elle découvert le complot ? C'est au moins douteux.

Sans nous attarder à d'autres exemples, la Suisse doit comprendre, à la lumière de ces faits, qu'elle ne saurait constituer au centre du continent un foyer d'incendie : elle ne peut notamment rester réfractaire au courant d'opinion qui envisage l'assassinat politique comme un crime de droit commun et qui a fait introduire dans la plupart des nouveaux traités d'extradition une clause conforme à ce point de vue.

Il y a, dans la façon dont le droit d'asile est exercé sur le sol helvétique, matière à redressement, et ce redressement est d'autant plus opportun et pourra être d'autant plus aisément spontané, qu'au fond le public suisse est las des abus de cet ordre et ne demande qu'à voir balayer ce qu'un journal vaudois appelait l'autre jour la « vermine internationale ».

Nous sommes convaincus que cette réforme peut s'opérer, en sauvegardant la dignité et les

droits de souveraineté de la Suisse et sans porter atteinte à sa situation européenne. Il suffit pour cela que le gouvernement fédéral, attentif au sérieux de la situation, se montre conciliant et disposé à remédier à des abus devenus trop manifestes et trop dangereux.

**DÉPÊCHES**

Le Figaro publie la dépêche suivante :  
Vienne, 16 juin.

Des impressions pessimistes continuent à régner ici dans le monde politique. On trouve que la situation a une certaine gravité, quoiqu'une guerre imminente paraisse peu probable. On croit que le czar n'ira pas rendre à Guillaume II la visite que celui-ci lui a faite.

On dit que la Russie concentre de nouveau des troupes en Pologne.

Le Petit Journal publie la dépêche suivante :  
Berne, 17 juin.

La situation s'aggrave ; le bruit court que M. de Bulow a remis hier une sorte d'ultimatum au Conseil fédéral et qu'il a annoncé son prochain rappel. Dans cet ultimatum, l'Allemagne formule nettement ses exigences, qui sont :

1° Le droit de surveillance exercée par ses propres agents en Suisse sur tous les socialistes réfugiés ;

2° La Suisse devra refuser un permis de séjour à tout Allemand non muni des sacrements de la police allemande.

Ces ridicules exigences, qui feraient de la Suisse un état vassal, sont accueillies avec dédain.

Berne, 16 juin.

Je puis vous affirmer que dans ses démarches diplomatiques contre la Suisse, l'Allemagne n'a pas été appuyée par la Russie. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg est loin de partager les visées hostiles des puissances alliées, quoi qu'en disent certains journaux.

A ce propos, on rappelle ici ce fait que lors de l'expulsion des nihilistes de Zurich, l'ambassadeur de Russie à Berne, M. Hamburger, a adressé au gouvernement une note appuyant d'une façon particulière sur les rapports excellents qui existent entre la Suisse et la Russie.

Paris, 17 juin.

Le Monde publie la nouvelle suivante, que nous donnons sous toutes réserves :

« On assure qu'un échange de notes aurait lieu entre la France et la Russie, relativement aux difficultés que cherche à créer l'Allemagne à la Suisse. »

Berne, 18 juin, soir.

Dans une note qu'il a adressée hier au gouvernement allemand, le conseil fédéral dit qu'il croit devoir faire observer au gouvernement allemand que les accusations portées contre le gouvernement fédéral et les autorités cantonales au sujet de leur connivence avec les éléments socialistes

56 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

**Le Fils de Porthos**

Par PAUL MAHALIN

**PREMIÈRE PARTIE**

**A la Recherche d'un Père**

XV

M. de la Reynie était accoutumé de venir chaque matin passer deux ou trois heures dans son cabinet au Châtelet.

Il y écoutait les rapports des commissaires quartiers et des officiers du guet, et y faisait subir un interrogatoire sommaire, avant de prononcer sur leur sort, aux différentes personnes arrêtées depuis la veille. Sage habitude, dont ont eu tort de se départir ses successeurs au départements de la police, nos seigneurs de la préfecture contemporaine.

Le prédécesseur immédiat de M. Voyer d'Argenson, — que les Parisiens comparaient au diable, à cause de ses terribles yeux abrités sous des sourcils noirs, touffus et larges comme trois doigts. — ne ressemblait point à celui-ci ; il avait une mine honnête et grave ; son front vaste soutenait bien la perruque parlementaire, et dans son regard perçant, il y avait autant d'intégrité que d'é-

nergie.

Il était en train d'expédier tout un menu fretin d'affaires, lorsque l'huissier était venu lui dire quelques mots à l'oreille.

— Ah ! fit le magistrat avec satisfaction. Ah ! ce pandard est arrêté... C'est bien... Qu'on l'introduise.

Quelques minutes plus tard, le futur capitaine des bombardiers royaux effectuait son entrée dans le cabinet du lieutenant de police, précédé par l'exempt et suivi par les six archers. Il s'avança vers M. de la Reynie, le nez en l'air et la bouche en cœur, dessina une révérence selon les règles et fit mine d'ouvrir les lèvres pour débiter un compliment qu'il avait préparé en route et dans lequel il félicitait l'éminent personnage d'avoir manifesté le désir de lui être présenté. Mais l'autre ne donna pas le temps de parler :

— Ah ça questionna-t-il avec étonnement, que nous amenez-vous là, Saint-Jean ?

— Monseigneur, répondit l'exempt, c'est le quidam que j'avais charge d'appréhender.

Le magistrat haussa les épaules :

— Meshuy ! êtes-vous fou, par hasard ?... Ça, l'homme dont il est question !... Vous n'avez donc pas consulté le signalement que nous ont donné les témoins qui ont déposé dans l'enquête ?...

Et, prenant un papier parmi ceux qui s'entassaient sur son bureau :

— Tenez, le voici, ce signalement... Lisez plutôt et comparez... Taille de près de six pieds, apparence herculéenne, habit de paysan breton...

— Mais, monseigneur, s'exclama le policier, c'est dans l'établissement, c'est dans la chambre même qui nous avait été désignée, que nous avons dén-

ché l'oiseau... Je l'ai interrogé avec soin... Et c'est lui qui m'a affirmé qu'il était bien l'individu que nous cherchions...

— Et vous l'avez cru sur parole ?

— Dame ! monseigneur, il nous l'avouait de si bonne grâce !...

— Manœuvre pour vous dépister !...

— Oh !...

— Monsieur Saint-Jean, vous vous êtes laissé bernier !... Monsieur Saint-Jean vous êtes un sot ! Monsieur Saint-Jean, vous mériteriez d'être cassé aux gages !...

— Monseigneur...

Le lieutenant de police furieux, se tourna vers Petit-Renaud, qui venait tranquillement de prendre un siège :

— Et vous, qu'est-ce que vous faites là ?

— Comme vous voyez, je m'assieds, en attendant que vous ayez fini de causer avec monsieur d'un tas de chose dont je ne comprends pas un traitre mot...

Puis, se ravisant :

— Si fait, pourtant, continua l'homme. Il me semble que vous accusez ce brave garçon d'avoir commis une méprise. Il n'en est rien, je vous l'assure, et je suis bien le particulier dont le roi vous a parlé sans doute...

— C'est, en effet, sur l'ordre exprès de Sa Majesté que j'instrumente...

Et le magistrat ajouta :

— Cependant ce signalement...

— Hé ! sangdioux ! repartit le Gascon impatienté je n'ai pas six pieds, c'est certain, quoique, après tout, il ne s'en manque que quelques pouces... Quand au costume de ma provin-

ce, je l'ai échangé contre celui-ci... Histoire d'ajouter l'attraits de l'élégance à mes avantages personnels...

— Ainsi, vous prétendez être...

— Comment ! si je prétends être moi !... Mais je fais plus que le prétendre ! Je m'en vante, mon cher monsieur !...

M. de la Reynie bondit sur son fauteuil.

— Est-il possible !... Un tel endurcissement !... Hé quoi ! vous vous vantez de ce que vous avez fait !...

— Certainement je m'en vante !... Je n'en suis encore qu'à mon début !... Mais quand j'aurai continué !... Vous verrez plus tard, ventredieux !...

Le lieutenant de police interpella l'huissier :

— Le greffier et les sergents de la connétable sont-ils là ?

— Oui monseigneur.

— Qu'ils entrent.

Ensuite, s'adressant aux survivants :

— Monsieur le greffier préparez-vous à recueillir les aveux de cet homme. Messieurs les sergents placez-vous à ses côtés. Il vous appartient désormais.

Petit-Renaud regarda tour à tour avec stupeur son interlocuteur et les nouveaux arrivants :

— Ah ça ! demanda-t-il, à quel jeu jouons-nous !... Des aveux... La connétable... Le greffier... Les sergents... Vivadioux ! je n'y suis plus du tout...

— Accusé, reprit le lieutenant de police d'une voix sévère, vous reconnaissez avoir contrevenu sciemment et bénévolement aux édits promulgués

u révolutionnaires sont injustes et mal fondées. En ce qui concerne la neutralité suisse dont l'Allemagne dénonce le principe, le conseil fédéral fait observer que cette neutralité est le fait de l'accord des puissances. Il n'a pas été déterminé pour combien de temps les puissances ont été liées ; il n'y a pas à discuter si le principe peut être traité et mis en question en temps de paix. La Suisse a eu l'occasion, dans le cours de ce siècle, d'affirmer qu'elle acceptait et défendrait sa neutralité, et pour l'avenir il en sera de même.

Bruxelles, 18 juin, soir.

Le conseil général du parti ouvrier de Belgique a voté, hier, la résolution suivante : « Le conseil général du parti ouvrier belge affirme hautement la sympathie de la classe travailleuse de Belgique pour la République suisse, qui défend si fièrement le droit d'asile. Il s'élève avec énergie contre les menaces adressées au gouvernement fédéral par plusieurs grandes puissances et demande à toutes les sociétés ouvrières et démocratiques de Belgique de signer une adresse d'amitié et d'estime à envoyer au gouvernement fédéral suisse, au nom de la démocratie belge. »

Une dépêche de Berne confirme que, par suite de résistance de la Russie, l'entente des grandes puissances pour l'envoi d'une note à la Suisse n'a pu avoir lieu.

## INFORMATIONS

### Banquet de l'Association du Centenaire

Trois cents convives ont pris part lundi soir, à l'Hôtel Continental, au banquet organisé par l'Association du Centenaire de 1789, en commémoration du serment du Jeu de Paume :

M. Jules Ferry prend la parole. Il commence par boire à la santé du président de la République. « Je bois, dit-il, à celui qui, dans ce solennel anniversaire, joint le passé au présent, à sa fidélité républicaine, à sa popularité croissante, au mouvement instinctif qui porte les populations républicaines à saluer ce représentant de la République tolérante et ouverte à tous. »

« Il y a aujourd'hui cent ans, continue l'orateur, que la bourgeoisie, ce tiers-état, pénétrait dans la salle de l'Assemblée et, après des efforts inouis, parvenait à proclamer la nation reine, au milieu des rois. »

M. Ferry s'étend longuement sur l'attitude des républicains en face de la question de la révision de la Constitution et de la nomination d'une Constituante.

L'orateur ne craint pas de dire que les radicaux font fausse route en demandant cette révision immédiate et que « les difficultés qui existent ne sont pas des difficultés d'Etat, mais des difficultés diplomatiques, des difficultés financières, des difficultés passagères. »

Il accuse le mouvement révisionniste d'aider le mouvement monarchiste et clérical. « Pour avoir une Constituante, dit M. Ferry, il faut être dans l'état d'esprit où l'on était en 89 ; mais aujourd'hui le peuple est divisé, travaillé entre tous les partis et il faut choisir un autre moment pour demander une Constituante. »

M. Ferry est pourtant révisionniste. « Il y a à reviser, dit-il ; mais ce n'est ni le pouvoir exécutif ni le Sénat ; il faut reviser la Chambre, qui est trop nombreuse, et diriger sa méthode de travail. »

M. Ferry aborde la question religieuse. « Les élections sont prochaines et l'on parle de la paix religieuse ; permettez-moi de vous citer à ce sujet un opuscule que publiait Littré en 1880, « Le catholicisme et le suffrage universel » :

« Le catholicisme compte en France, c'est un pouvoir à ménager. Il ne suffit pas de dire qu'il faut lui livrer la guerre. La guerre n'est pas un

système de gouvernement. Dans l'étude des questions religieuses, il y a un mot : *tolérance*, inventé par le dix-huitième siècle, c'est ce mot qu'il faut appliquer. »

« La tolérance est une question de conduite et non une question de doctrine. »

Parlant du boulangisme, M. Jules Ferry traite le parti de « la coalition des vieilles rancunes et des jeunes cupidités. »

« Voulez-vous voir, messieurs, ce siècle commencé par des héros, finir par des fantoches ! »

M. Ferry termine son discours en buvant à la mémoire des héros de 89, auxquels il demande d'inspirer nos générations actuelles.

Dans ce milieu ami, le discours de M. Ferry est très applaudi.

### Meeting boulangiste

5,000 personnes assistaient à la réunion du Cirque Fernando. Après les discours très violents, et très applaudis de MM. Laisant, le Hérisse et Déroulède, l'ordre du jour suivant a été voté par acclamations :

« Les républicains patriotes socialistes et révisionnistes de Paris, réunis dans la salle du Cirque Fernando, au nombre de plus de 5,000 indignés des attentats contre la liberté des citoyens et contre l'inviolabilité des représentants du peuple, commis par les parlementaires et par leurs agents ministériels et policiers, flétrissent de tout leur mépris le gouvernement actuel, appellent de tous leurs vœux et appuieront de tous leurs votes l'avènement de la République nationale libératrice et vengeresse et acclament le chef du parti républicain national, leur élu du 27 janvier, le général Boulanger. »

### Le procès d'Angoulême

Le procès d'Angoulême qui devait venir aujourd'hui sera probablement ajourné à la suite de l'indisposition de M. Laguerre.

### Le Privilège de la Banque

Le bruit court de dissentiment entre M. Tirard et le président de la commission du budget au sujet du renouvellement du privilège de la Banque de France.

### Le Choléra à Berlin

La France publie la dépêche suivante de Berlin :

« Malgré toutes les mesures prises par les autorités, on sait qu'une épidémie, ayant le caractère du choléra, s'est développée ici, dans la partie basse de la ville, au nord de la Sprée. »

Il a été sévèrement interdit à la presse de publier le moindre détail à ce sujet ; néanmoins, quantité de personnes quittent la ville dans toutes les directions. »

### La grève des cochers

Environ 300 cochers, réunis à la salle de Chaynes, ont voté la résolution suivante : « Les cochers grévistes, réunis le 17 juin à la salle Chaynes, après avoir examiné la situation et en égard à la décision du conseil municipal en date de ce jour, décident de reprendre le travail à partir de demain, en attendant que les résolutions du conseil municipal soient mises à exécution. »

Si justice n'est pas rendue à la corporation des cochers d'ici au 5 juillet, elle sera convoquée à nouveau et décidera s'il y a lieu de cesser le travail, et elle trouvera moyen, cette fois, qu'aucune voiture ne sorte. »

## Courrier de l'Exposition

### La journée de dimanche

Malgré la journée du Grand-Prix, le nombre des entrées payantes à l'Exposition s'est élevé à 204,382.

bles envers les lois du royaume et les volontés du roi.

Il s'arrêta un instant, comme pour bien donner à son auditeur le temps de se graver dans l'esprit le redoutable sens de ses paroles...

Puis lentement, gravement, solennellement : — Actes qui n'emportent pas moins que la peine de la décapitation par le glaive...

Le Gascon fut obligé de s'asseoir...

Ses jambes se dérobaient sous lui...

Un voile rouge s'étendait devant ses yeux, et, sur ce fond couleur de sang, il voyait, comme une tache noire et un éclair bléâtre, se détacher le billot et la hache. Le billot sur lequel Bouteville et des Chapelles avaient posé leur tête ! La hache qui les avait frappés !

M. de la Reynie poursuivit : — A moins pourtant que le monarque ne daigne vous faire grâce...

Il ajouta, après une pause : — Ce dont je doute fort, par exemple, dans le cas qui nous occupe présentement.

Petit-Renaud passa en frissonnant, sa main sur son cou, comme s'il sentait déjà le froid mortel de l'instrument de son supplice.

Le magistrat prit une plume sur le bureau et la tendit à l'homunculus éperdu :

— Il faut maintenant signer et parapher vos aveux...

Puis, sans le quitter du regard :

— Si toutefois c'est vous qui êtes le vrai coupable... Car vous auriez pu accepter de ce dernier la mission de nous donner le change... Pendant que, profitant de notre erreur, il gagnerait lestement au pied vers la frontière...

Le chiffre des ascensions à la Tour Eiffel s'est élevé à 30,370. Ces ascensions se décomposent ainsi :

16,743 à la première plate-forme.

10,533 à la seconde.

3,094 à la troisième.

L'administration de la Tour, d'accord avec la direction générale de l'exploitation, vient de décider que les tarifs d'ascension du dimanche seraient ainsi fixés :

Premier étage..... 1 fr.

Du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> étage... 1 fr.

Du 2<sup>e</sup> au sommet... 1 fr.

Ce relèvement des prix est motivé par la nécessité où se trouve l'administration de la Tour d'éviter un encombrement qui pourrait devenir préjudiciable au bon ordre de l'exploitation et à la sécurité des visiteurs.

### Empoisonnements à l'Exposition

Un incident des plus graves s'est produit, dimanche, à l'Exposition.

Quatre personnes qui s'étaient rendues, dans la matinée, rue du Caire, et s'étaient arrêtées au bar Syrien, tenu par le sieur Cattiny, qui est tout à la fois limonadier et confiseur, ont subi un commencement d'empoisonnement après avoir absorbé le soi-disant breuvage syrien que leur a servi le tenancier de cet établissement exotique.

Ces personnes, en proie à de violentes douleurs d'entrailles, ont dû être conduites à l'ambulance du Champ-de-Mars, où le médecin de service a reconnu chez elles tous les symptômes d'une grave intoxication.

M. le baron Delord, commissaire général de l'Exposition égyptienne, qui, chaque jour, se délecterait avec des boissons fabriquées dans la boutique de Cattiny, avait ressenti lui-même, dans la matinée, les effets morbides de l'empoisonnement.

Interrogé par le commissaire de police, M. Cattiny expliqua que chaque soir les boissons fabriquées à l'avance et qui n'avaient pas été consommées étaient versées dans un seau en zinc dont le contenu était jeté à l'égout.

M. Cattiny pense, et la lumière n'a pu être faite sur ce point, que son domestique, un égyptien nommé Salem, a négligé, samedi soir, de verser à l'égout les breuvages syriens invendus, et qu'il a rempli des flacons dans lesquels des restants de liqueurs avaient séjourné toute la nuit, en ajoutant une certaine quantité de sirop parfumé et coloré de façon que la boisson fabriquée la veille dans les récipients pût être débitée dans la journée du dimanche.

M. Cattiny a absorbé un verre de liqueur suspecte et n'a pas tardé à éprouver lui-même un commencement d'empoisonnement. Le commissaire de police du Champ-de-Mars a saisi, dans l'établissement de M. Cattiny, des échantillons de tous les produits exotiques offerts au public par cet industriel : liqueurs, bonbons, gâteaux, nougats

Ces échantillons vont être envoyés au laboratoire municipal pour y être analysés.

En attendant, M. Berger a ordonné que tous les établissements de la rue du Caire où se vendaient des boissons ou aliments quelconques seraient fermés jusqu'à nouvel ordre.

### Le ballon captif

Le ballon captif Godard, installé avenue Kléber, derrière la place du Trocadéro, a fait, dimanche, avec le plus grand succès, ses premières ascensions publiques de cinq cents mètres.

En même temps qu'ils avaient sous les yeux le magnifique panorama de Paris et de l'Exposition, les ascensionnistes ont pu jouir du spectacle du Grand-Prix couru à Longchamps, suivant très distinctement les phases des diverses courses. Les ascensions se sont répétées tout l'après-midi, au milieu des ovations de la foule.

### Un singulier pick-pocket

On a arrêté, lundi, dans la galerie des machines, un négociant suédois nommé Lagerstrom, au moment où il venait de voler un porte-monnaie dans la poche d'une dame.

Cette phrase fut pour notre Gascon un nouveau trait de lumière...

Ainsi, tandis qu'on l'emprisonnerait, qu'on le jugerait, qu'on le condamnerait, Joël aurait le temps de fuir...

Son parti fut pris en une minute : il supporterait la prison, il subirait le jugement, il se soumettrait à l'arrêt... Il se laisserait même exécuter au besoin. Mais que son ami fût sauvé !...

Son visage était redevenu calme. Ses jambes ne vacillaient plus. Il se leva, et, d'un ton ferme :

— Monsieur, dit-il, donnez-moi la plume que je signe.

En ce moment, un violent tumulte éclata au dehors. On entendit une voix jeune et forte crier :

— Je vous répète que je veux voir M. de la Reynie !... Et je le verrai, de par tous les diables !... Quand vous seriez cinq cents pour m'empêcher d'entrer !

Il y eut un bruit d'armes et de lutte. Puis, la porte s'ouvrit bruyamment, — et le fils de Porthos apparut sur le seuil.

Les six archers se formèrent courageusement en ligne et croisèrent la hallebarde pour le repousser. Les deux sergents de la connétable arrivèrent à la rescousse. L'exempt et le greffier eux-mêmes payèrent héroïquement de leur personne.

Joël ne toucha pas à son épée, il ne leva ni le bras ni le poing ; cependant, il passa entre les six archers et leur renfort, écartés à droite et à gauche comme si le choc d'un bélier les eut séparés.

Notre héros vint se planter devant le lieutenant de police :

Lagerstrom, qui avait attiré depuis un moment l'attention des agents par sa mine suspecte, en était à sa troisième tentative de vol au moment où les agents se sont emparés de lui.

Conduit au poste, il a déclaré être arrivé de la veille à Paris et habiter au numéro 31 de la rue de Dunkerque. On a trouvé sur lui une grande quantité de valeurs étrangères, ainsi que de nombreux bijoux. Lagerstrom a été envoyé au dépôt.

### Les matinées

Les réclamations formulées par le public au sujet du peu d'intérêt qu'offre l'Exposition le matin, alors cependant que le prix d'entrée est de deux tickets, ont été entendues par M. Berger. Celui-ci, par une note de service, avise les gardiens de classe que le nettoyage des galeries doit être terminé au plus tard à huit heures du matin. D'autre part, il prévient les exposants :

1<sup>o</sup> Que l'Exposition étant ouverte au public à huit heures du matin, toutes les vitrines doivent être découvertes dès ce moment. A besoin, elles le seraient d'office par les soins de l'administration ;

2<sup>o</sup> Que toutes les vitrines et les expositions quelconques doivent rester découvertes jusqu'à l'heure de la fermeture des galeries où elles se trouvent.

### Une nouvelle porte

Il y avait 22 portes à l'Exposition. L'administration vient d'en ouvrir une vingt-troisième. Elle est située sur le quai de Billy, à l'entrée du jardin du Trocadéro.

### Les détachements de soldats

Mardi matin, vers 8 heures et demie, en vertu de la récente décision du ministre de la guerre prise d'accord avec l'administration de l'Exposition, un détachement de trois cents hommes de ligne s'est présenté, sous la conduite d'un officier, aux guichets de la porte Rapp.

Ces militaires, munis d'un ordre du gouverneur de la ville de Paris, avaient été admis à jouir de la gratuité d'entrée dans l'enceinte de l'Exposition. Ils sont les premiers à user de cette faveur.

Une fois entrés, ils se sont dispersés dans les diverses parties de l'Exposition par groupes de trois ou quatre.

### Congrès du Gaz

La société technique de l'industrie du gaz a inauguré, mardi, au Pavillon du gaz, son seizième congrès annuel, sous la présidence de M. E. Cornault.

De nombreuses conférences ont été faites au cours de ce congrès qui a pris fin le 15 juin. Parmi ces conférences, notons celle de M<sup>me</sup> Altling Mees qui a traité de la cuisine au gaz.

Il y avait mardi soir, à l'occasion de l'inauguration du congrès, une très brillante réception. Durant toute la soirée, la foule des invités n'a cessé de parcourir l'installation si curieuse et si bien aménagée que le Pavillon du gaz offre au public.

### Les Anglais à Paris

Paris est en ce moment bondé d'Anglais. Le *Globe*, de Londres, nous apprend que leur nombre est si grand que les compagnies de chemins de fer qui conduisent à Dieppe, à Boulogne et à Calais sont obligées de doubler les trains qui relient Londres à ces trois ports. Rien que la Compagnie du South-West a reçu plus de quarante-deux mille demandes de billets circulaires à prix réduit, et cela pour la semaine qui vient.

### Prorogation de l'Exposition

Le gouvernement ne s'est pas occupé de la prorogation de l'Exposition universelle.

La distribution des récompenses aura lieu le 30 septembre, et, si le temps le permet, il est probable que l'Exposition ne fermera pas avant les premiers jours de novembre. Mais rien n'est encore décidé.

par notre sire roi...  
 Ce fut maintenant à notre Gascon de bondir.  
 — Les édits ?... Quels édits ?... Est-ce que je rêve ? Ou bien est-ce vous mon camarade, qui avez un coup de marteau.  
 M. de la Reynie appuya.  
 — Les édits concernant le duel, consentis et signés, à la diligence de feu Son Eminence le cardinal de Richelieu, par le défunt roi Louis XIII, et renouvelés par le roi régnant, son successeur, en date du 19 janvier dernier et de sa bonne ville de Saint-Germain...  
 Les bras de « l'accusé » lui tombaient :  
 — J'ai contrefait aux édits !...  
 — En croisant l'épée, dans la forêt dudit Saint-Germain, domaine royal, avec le sieur de Brégy, brigadier aux mousquetaires de Sa Majesté, lequel ne saurait être compris dans les poursuites et répression de ce crime de rébellion, ayant succombé par malheur, de votre fait, en cette rencontre...  
 Petit-Renaud poussa un grand cri...  
 La clarté se faisait brusquement dans son cerveau...  
 C'était pour le conduire devant des juges qu'on était venu le chercher. Il était arrêté. Il était accusé. Il allait être emprisonné...  
 Et tout cela aux lieux et à la place de son ami Joël !...  
 Cependant, le magistrat continuait, sans s'apercevoir de son effarement :  
 — Vous devenez, par conséquent, justiciable du tribunal de la connétable de France et de nos seigneurs les maréchaux du point d'honneur, institué spécialement pour connaître de ces actes coupables

— Monsieur, déclara-t-il, je sais ce qui se passe. Voilà un excellent garçon qui est tout simplement en train de se sacrifier pour moi... Mais je n'accepte pas ce sacrifice... C'est moi qui ait violé les édits ; c'est moi qui ai tiré l'épée dans la forêt de Saint-Germain ; c'est moi qui ai tué le brigadier de Brégy... Le roi demande ma tête, eh bien ! je la lui apporte... Seulement, je sollicite une grâce de votre humanité et de votre justice... Laissez aller mon pauvre ami, qui n'est coupable au demeurant, que de dévouement et d'héroïsme...

— Monsieur, il sera fait comme vous le désirez, répondit M. de la Reynie, que l'air, les paroles et l'action du jeune homme avaient remué jusqu'aux entrailles.

Puis s'adressant à Petit-Renaud :  
 — Vous pouvez vous retirer en toute liberté.  
 Le Gascon se précipita vers notre héros :  
 — Joël, mon bon Joël, balbutiait-il, pourquoi être venu ainsi ? Pourquoi ne m'avoir pas laissé faire ? J'aurais été si heureux de contribuer à ton salut ! Sangdioux !... Vivadioux !... Ventredioux !... Les sanglots l'étouffaient.

Le Breton lui ouvrit les bras.  
 — Embrasse-moi, dit-il brave cœur.  
 Les deux jeunes gens échangèrent une accolade fraternelle.

Le magistrat s'était penché vers l'exempt, et avec la satisfaction d'un limier dont le flair n'a pas été mis en défaut :

— A la bonne heure, au moins Saint-Jean. Parlez-moi d'un gas de cette prestance ! Quand je vous disais que pour mettre en terre un dur-à-cuire comme ce Brégy, il fallait un autre luron que ce fantoche !...

(A suivre.)

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Les fêtes du 20 juin

Voici le programme des fêtes du Centenaire de la Révolution qui auront lieu le jeudi 20 juin 1889, à Cahors :

9 heures du matin, distribution de pain aux indigents à l'hôtel de ville. 4 heures du soir, conférence au théâtre par M. Valès, professeur d'histoire au lycée. (Entrée gratuite.)

GRANDE FÊTE DE NUIT

8 heures du soir, salves d'artillerie, illumination du square et de la promenade Fénélon. De 8 h. 1/2 à 10 heures du soir, musique militaire au kiosque. 10 heures, bal public sur les allées Fénélon.

Voyage préfectoral

M. Arnaud, préfet du Lot, a reçu hier, à 10 heures du matin, MM. les fonctionnaires civils et militaires de l'arrondissement de Cahors.

Il est parti le soir même, à 5 h. 15, pour Figeac. Il est descendu à la sous-préfecture, où il a reçu, aujourd'hui jeudi, à une heure de l'après-midi, MM. les fonctionnaires et les maires des communes voisines.

Demain vendredi, à une heure et demie, M. Arnaud recevra également à la sous-préfecture de Gourdon. Il sera de retour à Cahors, samedi.

L'hygiène dans l'armée

Le Journal officiel publie un rapport adressé par le ministre de la guerre au président de la République, au sujet de l'hygiène dans l'armée.

Le ministre constate que la maladie qui fait les plus grands ravages parmi la troupe est la fièvre typhoïde. En treize ans, de 1875 à 1887, elle a atteint 141,648 hommes et entraîné 21,116 décès. Pendant cette même période, elle n'enlevait à la population civile qu'une proportion environ sept fois moindre, malgré les conditions défavorables dans lesquelles vit une partie de cette population.

L'excès de mortalité chez la troupe tient évidemment au rassemblement, qui rend la contagion plus facile, et aussi, il faut bien le dire, à des conditions défavorables d'installation auxquelles M. de Freycinet dit que l'administration peut et doit porter remède.

La fièvre typhoïde étant attribuée surtout à la mauvaise qualité des eaux d'alimentation, on a prescrit le filtrage dans les établissements militaires, à raison de cinq litres par homme. Déjà vingt-quatre casernes sont dotées de cette amélioration.

Armée territoriale

M. Holzen, adjudant en retraite, est nommé sous-lieutenant au 131<sup>e</sup> régiment de l'armée territoriale.

Par décision ministérielle, notre compatriote, M. Cocula, vétérinaire des haras de Compiègne, est nommé sur sa demande, vétérinaire des haras de Rodez.

La nouvelle caserne de gendarmerie

Le Conseil de préfecture a procédé hier à l'adjudication des travaux de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie, à Cahors.

Ces travaux sont répartis en 8 lots, dont voici la nomenclature :

Table with 2 columns: Lot number and Description/Value. Includes items like Terrasse et maçonnerie, Charpente et couverture, Légères ouvrages, Menuiserie, Serrurerie, Fumisterie, Marbrerie, Plomberie, Zingage, Peinture, vitrerie, tenture.

Les adjudicataires sont : Pour le 1<sup>er</sup> lot, M. Garrigues, entrepreneur à Cahors, qui a consenti une réduction de 16 % sur le prix du devis;

Pour le 2<sup>e</sup> lot, M. Verdié, de Cahors, avec un rabais de 16,50 %;

Pour le 3<sup>e</sup> lot, MM. Lescale et Calvet, de Cahors, avec un rabais de 31 %;

Pour le 4<sup>e</sup> lot, M. Brel, entrepreneur de menuiserie à Figeac, avec un rabais de 16 %;

Pour le 5<sup>e</sup> lot, M. Germain, de Cahors, avec un rabais de 28 %;

Pour le 6<sup>e</sup> lot, MM. Calabresi et Gauthier, de Cahors, avec un rabais de 8 %;

Pour le 7<sup>e</sup> lot, M. Cubaynes, de Cahors, avec un rabais de 16,50 %;

Pour le 8<sup>e</sup> lot, M. Parvieux, de Cahors, avec un rabais de 1,50 %.

Caisse nationale postale d'épargne Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois d'Avril 1889.

Versements reçus de 124,315 déposants, dont 20,063 nouveaux... 16,080,537 22

tion des denrées alimentaires, a détruit encore mardi, une certaine quantité de champignons impropres à la consommation.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 3 juin 1889

Présidence de M. Delpérier, doyen d'âge

Le procès-verbal, lu par M. Salamon, est adopté.

Notre confrère, M. Rouquet, fait hommage à la Société de sa récente publication, qui contient : une lettre de Mgr Grimardias, président honoraire de la Société des Études, à qui M. Rouquet avait dédié la poésie intitulée Fleurs et larmes, qui est aussi le titre de la brochure; Sur une tombe, pièce dédiée à M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et enfin Une Couronne, élégie dédiée à M. Léon de Berluc-Pérussis, président de l'Académie d'Aix. M. Rouquet donne lecture de la lettre par laquelle M. Camille Doucet le remercie doublement et de l'envoi de sa brochure et de la charmante pièce qu'il lui a dédiée.

Le félibre Rouquet lit encore une lettre du secrétaire perpétuel de l'Académie française par laquelle il annonce officiellement le dépôt de Fleurs et Larmes à la bibliothèque de l'Institut. Il montre ensuite les récompenses qu'il vient d'obtenir dans divers concours consistant :

1<sup>o</sup> En une mention très honorable qui lui a été décernée pour son sonnet Coin de Forêt par l'Athénée des Troubadours de Toulouse, qui lui a délivré également le diplôme de « membre du deuxième groupe des dix Troubadours »;

2<sup>o</sup> Une deuxième médaille de bronze avec le diplôme de « Membre lauréat », qu'il a obtenus au deuxième grand concours annuel de Béziers pour sa pièce néo-romane : La Reino del Mietjour;

3<sup>o</sup> Un premier prix, médaille d'or, grand module, obtenue au septième grand concours international de l'Académie littéraire et musicale de France, avec sa poésie Jeanne, une nouvelle dédiée à M. François Coppée. Il donne lecture de cette pièce et d'un dizain dédié à M. Raïsky, homme de lettres polonais, en visite, le mois dernier, chez M. Malinowski, notre éminent et estimé confrère.

La Société remercie le félibre Rouquet de sa brochure et le félicite chaudement de ses nombreux et brillants succès.

M. Greil continue la lecture de plus en plus intéressante de la Chronique de Du Pouget pour les années 1536 (la fin), 1537, 1538 et 1539.

M. Laroussilhe dépose sur le bureau, à titre d'hommage à la Société, un volume dont il est l'auteur : la Légende de la Lozette. C'est un récit émouvant ou mélancolique dont les personnages se meuvent dans les régions du Haut-Quercy. L'ouvrage est écrit avec le soin qu'apporte son auteur à toutes ses productions littéraires ou poétiques.

La Société remercie le donateur. La séance est levée à dix heures.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Communication de M. Rouquet et continuation de la lecture de la Chronique manuscrite du XVI<sup>e</sup> siècle, par M. Greil.

Le Président, DELPÉRIER. Le Secrétaire adj. SALAMON.

Loi sur l'ivresse

La loi sur l'ivresse, que nos tribunaux français n'appliquent guère que comme corollaire de poursuites pour tapage nocturne, coups, rébellion, gagnerait sûrement à être modifiée dans le sens de plusieurs législations étrangères.

En Danemark, la police est paternelle à l'endroit des citoyens qui, ayant bu plus que de raison, donnent dans la rue des preuves de leur intempérance; elle les reconduit chez eux, les couche et se retire discrètement pour se transporter ensuite chez le débitant qui a servi le dernier verre et qui est invité à payer la note des frais.

Aux Etats-Unis, un texte de loi rend responsables des accidents dont les buveurs sont victimes, en dépit de la divinité qui les protège, les personnes qui ont contribué à les mettre en état d'ébriété.

Un cabaretier de New-York vient d'apprendre à ses dépens que cet article de loi n'est pas du tout lettre morte.

Un de ses clients s'étant enivré dans son établissement et se trouvant de ceux qui ont l'alcool triste, se jeta à l'eau. La veuve a réclamé et obtenu des dommages-intérêts devant le tribunal, que le cabaretier a dû payer.

Cette jurisprudence vaut bien toutes les inutiles sociétés de tempérance dont se font gloire les Américains.

Contraventions

Contravention a été relevée contre le nommé Mention Martin, négociant, rue Ste-Barbe, pour ivresse manifeste et tapage injurieux sur la voie publique.

Contravention a été également relevée contre le nommé Valette Pierre, limonadier, rue Saint-Maurice, 12, pour avoir permis à sa fille de service de séjourner dans la salle destinée aux consommateurs, et cela après avoir été prévenu plusieurs fois.

Les Prévoyants de l'avenir à Arcachon

Une section des Prévoyants de l'avenir vient d'être créée à Arcachon.

Samedi soir à eu lieu au Casino de la Plage, devant une salle absolument comble, une conférence organisée pour la création dans cette ville, de ladite section. Pendant plus de deux heures, malgré la température très élevée de la salle, l'auditoire a été tenu sous le charme de la parole vibrante et communicative du conférencier. De nombreuses adhésions ont été recueillies.

Il est vrai que l'œuvre des Prévoyants de l'avenir, aussi morale que patriotique, est l'une de celles qui s'imposent à l'attention puis à la confiance du public. Le fond de la Société le voici : « Grâce à une minime économie sur le salaire journalier, soit un franc par mois, versé entre les mains de la Société, au bout de vingt ans les premières nécessités de la vie sont assurées aux travailleurs prévoyants. » C'est donc, comme l'a dit le conférencier, une œuvre d'espérance et de relèvement social.

FÊTES DE SOULLAC

COURSES DE VÉLOCIPÈDES

Malgré les difficultés qu'ont eu les coureurs pour obtenir une piste non encombrée par les curieux, les courses ont eu lieu sans accident :

Première course. — Bicycles et bicyclettes (3,000 mètres) :

1<sup>er</sup> prix, 70 fr. — Eole II. 2<sup>e</sup> prix, 20 fr. — Jaubert. 3<sup>e</sup> prix, 10 fr. — Gleye.

Bonneville est arrivé quatrième et Bouzerand cinquième.

Deuxième course. — Tricycles (2,400 mètres) :

1<sup>er</sup> prix, 40 fr. — Eole II. 2<sup>e</sup> prix, 20 fr. — Nouyrit. 3<sup>e</sup> prix, 10 fr. — Babouline.

Troisième course. — Bicyclettes (1,800 mètres) :

1<sup>er</sup> prix, 30 fr. — Eole II. 2<sup>e</sup> prix, 20 fr. — Bonneville. 3<sup>e</sup> prix, 10 fr. — Bouzerand.

Course d'honneur. — Obligatoire pour tous les coureurs non classés.

Prix unique, objet d'art. — 4<sup>er</sup> Eole II, 2<sup>e</sup> Nouyrit, 3<sup>e</sup> Jaubert.

A cinq heures a eu lieu le lancement d'un ballon, qui a très bien réussi.

La course nautique, à laquelle neuf barques ont pris part, a eu lieu aussi à la même heure sur la Dordogne.

L'illumination de l'avenue Gambetta, de la mairie et des édifices publics a été très réussie.

LALBENQUE

La Cour de cassation, statuant sur le pourvoi de M. Raynal, de Belfort, contre le jugement rendu par M. le juge de paix de Lalbenque le 26 février dernier, le déboutant de sa demande sur l'appel qui lui avait fait au greffe de ladite justice de paix pour l'inscription de huit électeurs omis sur la liste électorale de la commune de Belfort, casse et annule le jugement du juge de paix du canton nord de Cahors.

FLORESSAC

Dans la nuit du 10 au 11 juin, le feu a été mis à un tas de fagots situé à la Combe de Lagalbasse, et appartenant au sieur Souillac Louis, cultivateur au Rey, commune de Floressac, canton de Puy-l'Évêque.

Cet incendie est attribué à la malveillance. Les pertes sont évaluées à 40 francs environ.

PUY-L'ÉVÊQUE

Notre compatriote, M. Etienne Debertrand, receveur de l'enregistrement à Saint-Rambert-sur-Loire (Loire), vient d'être nommé à Peyriac-Minervois (Aude).

GRAMAT

Le Courrier de l'Aveyron annonce que des excursionnistes du Clup-Alpin visiteront, du 1<sup>er</sup> au 8 juillet, les grottes et rivières du Causse de Gramat, Rocamadour et le puits de Padirac.

CATUS

Le soir du dernier jour de foire à Catus, le nommé Rambié, ayant trop copieusement arrosé les affaires qu'il avait pu traiter, rentrait chez lui absolument ivre.

Dans cet état, il tomba dans le ruisseau du Vert et s'y noya.

FIGEAC

La foire du 15 a été très importante sous tous les rapports. Beaucoup de bétail sur le champ de foire. Au marché aux bœufs, approvisionné d'une façon exceptionnelle, beaucoup d'affaires ont été traitées. La police a arrêté, vers cinq heures, deux pick-pockets, originaires des environs de Figeac, qui avaient déjà enlevé quelques porte-monnaie contenant des sommes variant entre 20 fr. et 55 fr. Aucun accident à signaler.

Un pauvre diable, qui avait été pris le jour de la foire, en train de soulager les poches des paysans, avait été arrêté puis enfermé à la maison d'arrêt. Lundi soir, il s'est pendu avec sa blouse qu'il avait attachée aux barreaux de sa cellule.

VITICULTURE

Traitement contre le blanc-rot, le mildew, l'anthracnose, l'odium, etc., etc. — M. Millardet, professeur de la faculté des sciences de Bordeaux, a publié récemment une brochure contenant une instruction pratique pour le traitement du mildew, du rot, et de l'anthracnose de la vigne, avec notice sur le traitement de la maladie de la tomate et de la pomme de terre.

Ce manuel est le résumé pratique de toutes les publications précédentes de l'auteur sur le même sujet. M. Millardet ne s'en tient plus à l'ancienne bouillie à doses concentrées de chaux et de sulfate de cuivre. Les expériences de l'année 1888 lui ont prouvé que des doses réduites de ces substances produisaient l'effet nécessaire sur le mildew et qu'on pouvait sans inconvénient se procurer par cette réduction une économie de frais, un moins grand engorgement des appareils pul-

vérisateurs, une meilleure adhérence aux feuilles et une activité curative plus immédiate.

Les préparations pour le traitement des rots doivent seules conserver des doses concentrées de chaux et de sulfate de cuivre.

Mais à côté de ces remèdes plus ou moins liquides, dont M. Millardet préconise de nouvelles formules réduites, une place presque égale est faite par lui aux préparations cupriques pulvérisées. Le savant professeur reconnaît qu'un grand nombre de viticulteurs, pour diverses raisons, dont quelques-unes sont excellentes., continuent à chercher le salut dans les substances pulvérisées. Le sulfostéatite de M. Chefdebieu est prise par lui comme type. Il la déclare recommandable à tous égards, produisant contre le mildew un effet aussi important que celui des bouillies et de l'eau céleste, mais agissant aussi d'une manière très efficace contre les rots divers, l'anthracnose, l'odium, les maladies de la tomate et de la pomme de terre, l'altise, l'escargot, la pirale, etc.

Plusieurs composés pulvérisés ont été inventés dans ces dernières années; ils sont tous plus ou moins chargés de sulfate de cuivre et donnent des résultats sérieux contre les maladies cryptogamiques qui attaquent les productions viticoles et horticoles.

Celui qui ressemble le plus à la sulfostéatite de M. Chefdebieu, dont la composition est identique et qui produit des résultats aussi importants, est le schiste alumineux sulfaté, plus connu sous le nom de poudre Carrère, qui fit son apparition en 1887 et qui est fabriqué à l'usine de la maison Jaille, à Agen. Il résulte de nombreuses expériences comparatives faites avec ces deux poudres depuis cette époque, qu'elles produisent des effets identiques.

Dans notre prochaine chronique nous donnerons l'indication des formules de la bouillie bordelaise nouvelle, de l'eau céleste, et des poudres Chefdebieu et Carrère et la note des quantités nécessaires à l'hectare et par traitement.

Comme nous ne cessons de le croire et de le redire, si les poudres peuvent donner dans les essais comparatifs, des résultats aussi importants que ceux obtenus avec les bouillies, le choix des poudres n'est pas douteux, la préférence leur est réservée, l'emploi en étant infiniment moins délicat et plus facile. Les expériences de 1889 doivent donc être suivies avec la plus grande attention.

Les Vins

Les transactions sont généralement en reprise dans nos vignobles. Ce sont particulièrement les beaux vins qui sont demandés, mais ils ne représentent pas des quantités suffisantes. Quant aux vins médiocres, qui restent en nombre, ils sont toujours délaissés.

BULLETIN FINANCIER

Du 19 juin 1889.

Marché excellent de tous points aussi bien à terme qu'au comptant, moins par les progrès que nous constatons en comparant les cours de clôture avec ceux d'hier, que par la généralité du mouvement qui s'est étendu à tous les fonds d'Etat et à toutes les valeurs.

Les fonds russes sont les triomphateurs de la journée et nous soupçonnons le dévouement de Berlin de procéder à des rachats nombreux. Nous ne pouvons, du reste, que répéter ce que nous avons dit souvent au sujet de l'issue de la lutte entreprise par la spéculation allemande contre les puissants émetteurs de l'emprunt Russe.

Tous les bruits alarmants répandus dans un but facile à définir tourneront contre leurs inventeurs et pour peu que le marché se conduise avec prudence la reprise ira en s'accroissant.

Le 3 0/0 gagne 10 centimes à 85,60, le 4 1/2 est encore meilleur à 104,67. Tous les fonds étrangers, sauf le Hongrois sont très fermes. En première ligne il faut placer l'Italien qui finit à 97,35. L'extérieur s'avance à 76 1/4. Le Turc à 15,52.

Les valeurs de Crédit sont toutes en nouvelle avance; le Foncier à 1333, la Banque de Paris 763, le Crédit Lyonnais 673, Banque d'Escompte 527, le Suez 2370 Bonne tendance sur les valeurs Ottomanes.

La Banque est à 533,75, l'Egypte 462. Le Rio est immobile à 277. L'allure du comptant est très satisfaisante et les demandes sont surtout actives sur les valeurs du Suez et sur les fonds Russes.

Les obligations chemins argentins 5 % sont à 455, on recherche à 422,50 les obligations Chemins Santa-Fé 5 %.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 20 JUIN

de 8 1/2 à 10 heures

Table with 2 columns: Musical piece and Performer. Includes items like Pas redoublé, Le Bijou perdu, Poète et Paysan, Les feuilles du matin, Lucie de Lamermoor, Polka des Bébés.

BOURSE. — Cours du 19 juin 1889.

Table with 2 columns: Financial instrument and Price. Includes items like 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0 1883, Actions Orléans, Actions Lyon, Action Panama, Obligations Orléans, Obligations Lombardes, Obligations Saragosse, Emprunt Russe.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pendant la durée de l'Exposition Universelle, la Compagnie d'Orléans délivrera, à toute personne qui en fera la demande, des Cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix prévus par son Tarif spécial A n° 3 pour les Cartes d'abonnement de cette durée.

Toutefois, cette réduction ne portera que sur les cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, la Compagnie d'Orléans délivrera, pendant la période du 1er mai au 31 octobre, aux exposants, sur justification de leur qualité, des cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix prévus par son tarif spécial A, n° 3.

Toutefois cette réduction ne portera que sur les cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

Excursions en Auvergne et dans le Limousin

Permettant de visiter Le MONT-DORE, La BOURBOULE, ROYAT, CLERMONT-FERRAND, NÉRIS et EVAUX, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre, des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Table with 3 columns: Destination, 1re classe, 2e classe. Rows include Paris, Nantes, Angers, Le Mans, Tours, Blois, Orléans.

ITINÉRAIRE :

1° Le parcours entre le point de départ et Vierzon et vice-versa ;

2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive ou Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers) Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours), peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des Billets de voyages circulaires ci-dessus ou inversement, des Billets d'aller et retour de 1re et de 2e classe, avec réduction de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du Billet d'excursion.

On délivre des Billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Avis essentiel. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Néris à Néris, — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, Billets d'aller et retour réduits de 25 0/0, valables pendant 3 jours.

SAISON THERMALE DE 1889

Pendant la Saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2° pour la station de Royat, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations, donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa, billets d'aller et retour réduits de 25 0/0, valables pendant 3 jours.

Pendant la saison des Bains de mer, du 1er mai au 31 octobre, il est délivré à toutes les gares du réseau du chemin de fer d'Orléans, des billets aller et retour, de toutes classes, à des prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannef (Por-Naval), Saint-Gildas-de-Ruiz, Plouharnel, Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon, Lorient, (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Benodet, Fousnant, Bey-Meil, Pont-l'Abbé (Langoz), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon-Morgat).

1° Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus, comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement, le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà d'Aurey vers Landernau, Quiberon, Concarneau et Douarnenez aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

En outre, le voyageur porteur d'un billet

délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'aller, soit au retour, pendant 48 heures, à Nantes.

2° Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chefs de gare trois jours avant celui du départ.

MARCHE OFFICIELLE DES TRAINS

Table with 5 columns: Station, Matin, Soir, Matin, Soir. Rows include Cazoullès, Souillac, Le Pigeon, Martel, St-Denis.

Table with 5 columns: Station, Matin, Soir, Matin, Soir. Rows include St-Denis, Martel, Le Pigeon, Souillac, Cazoullès.

Coût : 75 centimes !

Villebert (Haute-Vienne), le 10 février 1889. — Je suis très satisfait de vos excellentes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte. Ma femme souffrait de douleurs dans les reins, dans l'estomac; elle ne digérait pas; après avoir employé 25 Pilules Suisses, elle n'a plus rien senti, elle se croit entièrement guérie. Je vous autorise à publier ces lignes.

(Sig. lég.).

CHALIFOUR, propriétaire.

Une commission nommée par l'Académie de Médecine de Paris pour étudier les effets du Charbon de Belloc a constaté que les maux d'estomac, dyspepsies, gastralgies digestions difficiles et douloureuses, crampes, aigreurs, renvois, pesanteurs, etc., cessait après quelques jours d'usage de ce médicament, soit ne Poudre soit en Pastilles. D'ordinaire, le bien-être se fait sentir dès les premières doses : l'appétit revient et la constipation si habituelle dans ces maladies disparaît.

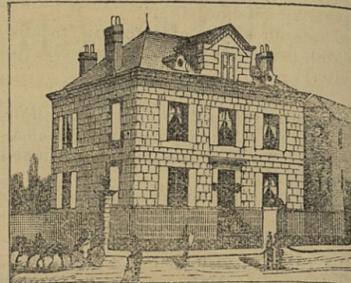
La Poudre (2 fr. le flacon) se prend soit à jeun avec une tasse de thé léger ou de lait, au moment des repas. Les Pastilles (1 fr. 50 la boîte) se prennent soit avant soit après les repas, toutes les fois qu'un malaise apparaît. Chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles doivent porter la signature et le cachet du docteur BELLOC. Une instruction y est jointe. Le Charbon de Belloc se prépare, 19, rue Jacob, Paris, et se vend dans toutes les pharmacies.

Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient de la viande de bœuf digérée par la pepsine, soluble, assimilable et propre à passer directement dans le sang pour y entretenir la vie et la santé. On nourrit avec lui les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter, les convalescents, les anémiques, les malades de la poitrine, les personnes minées par la fièvre, les affections cancéreuses, la dysenterie. Aux malades qui ne peuvent prendre le vin, les médecins conseillent la poudre de peptone de Chapoteaut qui est beaucoup plus riche que le lait, nourrit mieux et est toujours bien supportée.

AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS CHIRURGIEN-DENTISTE des principaux Établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

16, rue du Maréchal Brune, 16 A BRIVE



DENTS ET DENTIERS PERFECTIONNÉS

(Les meilleurs Systèmes Français, Anglais et Américains) POSÉS sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis).

Facilité de Paiement

ANESTHÉSIE LOCALE permettant d'opérer sans douleur.

GUÉRISON des maladies des dents et des gencives.

TRAITEMENT des dents déchaussées et chancelantes, aurifications, plombages, métallisations, obturations siliceuses imitant l'émail des dents, redressements et toutes les opérations relatives à l'art dentaire.

M. AUDOUARD obtient un véritable succès dans le traitement des anomalies de position des dents permanentes; jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, il parvient à rendre régulières les dents les plus difformes.

ELIXIR et POUDRE DENTIFRICE ALCALINE au Quinquina, pour blanchir et fortifier l'émail des dents et raffermir les gencives, ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de médecins. Ces dentifrices, traités particulièrement pour combattre certaines affections climatologiques, sont préparés avec un soin minutieux et doivent, au choix des substances qui les composent, les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître.

L'Elixir, la bouteille de 75c, 15 fr. La Poudre, la boîte, 5 et 10 fr. EXPÉDITION FRANCO

Depuis douze ans que M. AUDOUARD habite Brive, sa clientèle s'est accrue dans de telles proportions qu'il a dû agrandir considérablement son installation pour pouvoir la satisfaire. Il a transféré son Cabinet rue du Maréchal Brune, n° 16; deuxième entrée rue Louis Latrade, plusieurs salons d'attente.

Visible tous les jours, de 9 à 11 h. du matin, et de 1 à 5 heures du soir.

(DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, de vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD, BRIVE

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

Chemin de fer d'Orléans

Large table with multiple columns showing train routes and schedules between Cahors and various destinations like Libos, Montauban, Capdenac, Toulouse, Bordeaux, Paris, etc.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc. NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Historie, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

75 centimes

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ne reviendra qu'à 48 fr. 75

avec carte colorée

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1re liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1re série

Le propriétaire-gérant, Layton.

PÉPINIÈRE

de Vignes Américaines et de Vignes Greffées

CAHORS — Rue de l'Abattoir — CAHORS

Souscriptions aux plants greffés soudés livrables dès l'automne prochain. — Prix selon choix du porte-greffe et du greffon.

Matériel de Greffage. — Machines à greffer

Couteau-greffoir (Kunde). — Pierre à aiguiser, du Levant. — Raphia. — Pince-Alliés, pour la greffe au bouchon.

Bouchons fendus, moyens 5 fr. 50 le mille. 1re grosseur 6 fr. Fil de fer fractionné galvanisé ou recuit, au choix 1 fr. 25 le kilog.

Pulvérisateur (L'Eclair de Vermorel), modèle 1888, perfectionné et renforcé, cuivre rouge. Pulvérisation régulière et continue, travail rapide et parfait livrable après essai. Prix : 40 fr.

Sulfate de cuivre (1re qualité), au cours. Soufre sublimé et trituré, raffiné, au cours. Eau Céleste, concentrée, 0 fr. 60 le litre. Echalos pour la vigne, toutes longueurs.

Ouvriers spéciaux pour le greffage sur table et sur place

PRIX MODÉRÉS

PRIÈRE DE S'ADRESSER A

M. Louis ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Ste-Barbe CAHORS (Lot)